

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION

Mandats de vente ou de recherche avec ou sans exclusivité

Barème unique de 5 % du prix de vente.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire du mandat.

En cas d'inter-agence, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Nos honoraires s'entendent TTC au taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.